

# BIODIVERSITÉ



## Mémento du Grenelle

### Mesure n°7 : Réaliser un inventaire du patrimoine naturel

A ce jour, environ 1,8 million d'espèces animales et végétales ont été nommées et décrites sur Terre. On suppose qu'il y aurait au total entre 6 et 30 millions d'espèces... soit entre 70 à 95% du vivant non répertoriés ! La bonne connaissance du patrimoine naturel est un préalable indispensable à l'élaboration et à l'évaluation des politiques de préservation de la nature. Or, la France n'est pas une bonne élève en matière de biodiversité. Les données concernant les espèces, leur répartition et la cartographie des espaces naturels sont éparées. Les pièces de ce puzzle, dispersées, provoquent une illisibilité préjudiciable. On recense aujourd'hui 45 742 espèces en France métropolitaine. Pourtant, alors que nous possédons le deuxième domaine d'inventaires de la biodiversité marine et d'Outre-mer. On estime pourtant qu'il y a environ 26 fois plus de plantes, 1000 fois plus de poissons d'eau douce et 60 fois plus d'oiseaux endémiques en Outre-mer ! Que l'Etat français ait pu penser pouvoir les protéger sans les connaître relève d'un aveuglement voué à l'échec.

Maîtriser notre aménagement du territoire en toute connaissance du patrimoine naturel existant et mener des politiques de restauration et de protection des espèces nécessitent d'urgence un recensement national. C'est à l'Etat de rassembler les données et de les actualiser au travers d'inventaires régionaux et locaux. Aujourd'hui, le seul inventaire national existant a été lancé en 1982 : l'inventaire de ces ZNIEFF (zones nationales d'intérêt écologique, faunistique et floristique), base de la connaissance du patrimoine français, n'est plus modernisé depuis et met en suspens la question de l'état de la biodiversité. Une cartographie précise des espèces doit être le pilier fondateur d'une politique ambitieuse de préservation de la nature.

Biodiversité  
- L'arche de Noé, c'est terminé -

